



**AVIS DE COURSE TYPE
WINDSURF 2009-2012**



Nom de la compétition : **100 % FORMULA WINDSURFING**

Dates complètes : **3 au 5 août 2011**

Lieu : **BAIE de QUIBERON**

Autorité Organisatrice : **FFVOILE et YACHT CLUB DE CARNAC**

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.** les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B,
- 1.2.** les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3.** les règlements fédéraux.
- 1.4.** En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1.1.** La régata est ouverte à tous les bateaux de la série Formula Windsurfing.
- 3.1.2.** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à **Yacht Club de Carnac – Port En Dro – BP 30 – 56341 CARNAC cedex au plus tard le 29 juillet 2011.**
- 3.2.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de sur-classement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
FORMULA WINDSURFING	45 euros

5. PROGRAMME

- 5.1.** Confirmation d'inscription :
Jour et date : mercredi 3 août 2011 de 9 h 00 à 11 h 00
- 5.2.** Jauge et contrôle :
Jour et date : mercredi 3 août 2011 de 9 h 00 à 11 h 00
- 5.3.** Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Mercredi 3 août	13 h 00
Jeudi 4 août	11 h 00
Vendredi 5 août	11 h 00

6. JAUGE

Les opérations de jauge se dérouleront le mercredi 3 août 2011 de 9 h 00 à 11 h 00, lieu parking du YC Carnac.

Il y aura la possibilité de louer des Formula Windsurfing de chez Starboard, réservation à faire avec la fiche jointe en annexe.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Affichées selon la prescription fédérale
- Un condensé des instructions de course sera disponible aux inscriptions le mercredi 3 août.

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont de type banane (windward/leeward) ou longue distance.

9. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

10.2. Le système de classement utilisé est le Système de Points a Minima de l'Annexe A.

10.3. Courses retirées:

- (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'une planche à voile dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand de 3 à 4 courses ont été validées, le score d'une planche à voile dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- (c) Quand de 5 à 7 courses ont été validées, le score d'une planche à voile dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses 2 plus mauvais scores.
- (d) Quand plus de 8 courses ont été validées, le score d'une planche à voile dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses 3 plus mauvais scores.

10.4. Egalité dans les séries : Application de la règle B 8.8 Annexe B des RCV 2009/2012.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 1^{ère} fille

1^{er} et 1^{ère} moins de 20 ans

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

YACHT CLUB DE CARNAC

Port En Dro – BP 30

56341 CARNAC cedex

Tél. : 02.97.52.10.98

Site : www.yccarnac.com

Email : eurocat@yccarnac.com

Pour toute information concernant le transport et l'hébergement :

OFFICE DE TOURISME

74 Avenue des Druides

56341 CARNAC cedex

Tél. : 02.97.52.13.52

Site : www.ot-carnac.fr

Mail : accueiltourisme@ot-carnac.fr

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012
Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*) :

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70. 5 (*) :

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

**100% FORMULA WINDSURFING
RESERVATION DE MATERIEL STARBOARD**

Nom :

Prénom :

N° Licence :

Club :

Réserve une Formula Windsurfing STARBOARD, pour la durée de l'épreuve.

Le montant de la location est fixé à 100 € à régler auprès du technicien de la société STARBOARD.

Ce matériel sera remis lors de la confirmation des inscriptions et sera restitué à la fin de l'épreuve auprès du technicien, en bon état.

Toute détérioration sera facturée à l'utilisateur.

Je soussigné,, m'engage à respecter les clauses de cette location de matériel.

Fait à

Signature

Réglement effectué par



100 % FORMULA WINDSURFING
03 au 05 août 2011

Réservé au Secrétariat
 45 €

N° de VOILE

Sponsor : oui non - Si oui précisez le nom :
Carte pub : oui non

DEPOT DES PREINSCRIPTIONS avant le 29 juillet 2011

N° licence	
NOM	
PRENOM	
N° club	
Sexe	
Né(e) le	
Pays/Région	
Tel portable	
Adresse mail	
Réservé Secrétariat	Licence <input type="checkbox"/> Certificat Médical <input type="checkbox"/> Autorisation parentale <input type="checkbox"/>

ATTESTATION

J'accepte de me soumettre aux règles de course à la voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve.
Je certifie que ma planche est conforme aux règles de jauge de sa classe.
Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.
Il appartient à chaque compétiteur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

Pour les mineurs : Autorisation parentale

Je soussigné, M.....
J'autorise mon enfant à participer
au « 100 % Formula Windsurfing » et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à
cette participation.

Signature de l'un des parents (mention nécessaire : lu et approuvé)
Fait à Carnac le 2011



FFVoile/YCC

Signature :
Le.....2011

**100 % FORMULA
WINDSURFING**

03 au 05 août 2011

INSCRIPTION MODE D'EMPLOI :

Yacht Club de Carnac – BP 30 – 56341 CARNAC cedex
Tél. : 00.33.(0)2.97.52.10.98 – Fax : 00.33.(0)2.97.52.87.88
Email : eurocat@yccarnac.com - site : www.yccarnac.com

Afin de faciliter l'inscription il est impératif que vous ayez :

Pour les coureurs:

► **La licence annuelle FFVoile 2011 :**

Les frais de licence ne sont pas compris dans le montant de l'inscription.

► **Le visa médical :** sur la licence ou un certificat médical de moins de trois mois, attestant l'aptitude à la pratique des activités nautiques.

► **L'autorisation parentale** pour les mineurs

► **La carte d'autorisation de port de publicité** si nécessaire

► **La feuille d'inscription** dûment remplie en lettres CAPITALES .

► **Votre règlement** par chèque en EUROS et libellé à l'ordre du Yacht Club de Carnac à renvoyer au YCC

INSCRIPTION avant le 29 juillet 2011

45 €

INFORMATIONS PRATIQUES :

Pour toutes informations complémentaires :

YACHT CLUB DE CARNAC

Port En Dro – BP 30

56341 CARNAC cedex

Tél. : 00.33.(0)2.97.52.10.98 – fax : 00.33.(0)2.97.52.87.88

00.33.(0)2.97.52.86.10

Site : www.yccarnac.com - Email : eurocat@yccarnac.com

Pour toutes informations générales :

OFFICE DE TOURISME DE CARNAC

74 avenue des Druides

56340 CARNAC

Tél. : 00.33.(0)2.97.52.13.52 Fax :

Site : www.carnac.fr - Email :

accueiltourisme@carnac.fr